



Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD

AVIS PUBLIC RÔLE DE PERCEPTION POUR 2019

(Taxe foncière et compensations générales, taxes de services et de répartition locale)

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, suivant les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation à l'égard d'un immeuble imposable situé dans les limites de la Ville, le rôle de perception pour l'année 2019 est complété et déposé à mon bureau où tout intéressé peut en prendre connaissance au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

Dans les soixante jours qui suivent la date du présent avis, je transmettrai, par la poste, à toute personne inscrite à ce rôle, une demande de paiement des taxes, lesquelles seront payables, sous réserve de la section IV du chapitre XVIII de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1) portant sur le paiement et le remboursement des taxes, dans les trente jours suivant la mise à la poste de cette demande de paiement.

Les taxes municipales sont payables en 4 versements à savoir les 20 mars, 22 mai, 17 juillet et 18 septembre 2019.

Toute taxe ou compensation ou versement impayés à la date de son échéance portera intérêt au taux de 15 % l'an calculé quotidiennement.

Le paiement peut être fait :

1. à l'hôtel de ville, du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et de 12 h 30 à 17 h, le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 9 h à 12 h, ou
2. aux institutions financières locales, ou via leur site Internet.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 23 janvier 2019.

Line Provencher,
Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément à l'article 345 et 346.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Jean-Charles Bellemare, directeur général et greffier par intérim de la Ville de Stanstead, résidant à Cowansville, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné l'avis ci-dessus pour des fins municipales, par un affichage au bureau de la municipalité et dans le site Internet de la Ville et par une publication dans les journaux *Le Reflet du Lac* et le *Stanstead Journal* diffusés le 23 janvier 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 23^e jour du mois de janvier 2019.

ET J'AI SIGNÉ :

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et Greffier par intérim